

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	23
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/03/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoints, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Elodie POIRIER, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE
M. Clément VILLEMAGNE à Mme Elisabeth DEAL

ABSENTS : Mme Anna FRANCHI

Mme Virginie LACAS est élue secrétaire de séance.

DCM20250320-003

OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS (7.1.4) – Approbation des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal de Valleiry à compter du 1^{er} avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015 fixant les tarifs de concessions funéraires à compter du 1^{er} juillet 2015,

Considérant que ces tarifs doivent être mis à jour notamment pour tenir compte des renouvellements de concessions,

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1er avril 2025, les tarifs des concessions funéraires pour le cimetière communal de Valleiry :

Concessions 30 ans	Tarifs
Concession pleine terre	250 €
Concession avec caveau 2 places	2 750 €
Concession avec caverne	500 €
Renouvellement concession caverne, pleine terre et caveau	250 €
Concession columbarium et renouvellement	650 €
Plaque jardin du souvenir	150 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au
 registre les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
Alban MAGNIN

